

# informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région  
Meeting  
Régional



A la une  
Etat d'urgence sociale  
en Ariège

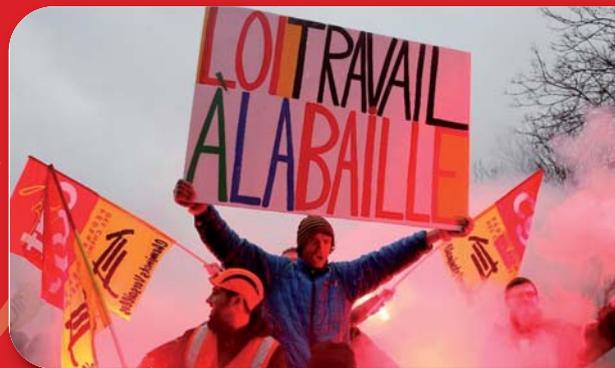


Actualité régionale  
Elections TPE 2016

N° 224 *Avril 2016*

## Projet de loi travail

# dossier



Editorial .....	2
A la une .....	3
• Etat d'urgence sociale en Ariège	
Luttes en région .....	4
• Meeting régional	
Profession .....	5
• Cheminots	
Activité régionale .....	6
• Tourisme Loisirs Culture	

## Dossier .....7

### Projet de loi travail



Activité CGT/CESER .....	11
• Actualité de l'activité CGT	
Vie syndicale .....	13
• Licencié parce qu'handicapé	
Actualité régionale .....	14
• Elections TPE 2016	
A vos agendas .....	15
• Prochaines sessions de formation CGT à l'IRT	

Alors que le gouvernement entend remettre en cause, au travers de l'instauration de l'état d'urgence, la démocratie et le droit des syndicats à défendre les revendications des salariés, plus que jamais il faut défendre le Code du travail! La défense de la paix et de la démocratie implique plus que jamais la défense des conquêtes sociales. Seul le rapport de forces, la mobilisation notamment par la grève, pourra balayer tous les plans rétrogrades et améliorer nos droits. Qui peut croire, qu'en participant à l'élaboration d'une feuille de route autour d'une table



avec tous les fossoyeurs de nos droits collectifs on pourrait les améliorer? Le "dialogue social" ne peut que dérouter et diviser les salariés, discréditer le syndicat et donc affaiblir le combat revendicatif. Ce n'est pas aux patrons de "cadrer" l'agenda des syndicats. Ce n'est pas aux patrons et au gouvernement de décider des revendications! Il nous faut ne rien lâcher sur ce qui doit demeurer l'authentique pratique syndicale de la CGT: Organiser, revendiquer sur des bases claires, à partir des cahiers revendicatifs élaborés en commun avec les salariés, réunir pour préparer l'action revendicative et agir quand l'heure de l'action est venue, y compris par la grève, comme nous l'avons fait les 9, 17, 24 et 31 mars. Là est notre combat. La prolongation de l'état d'urgence permet au gouvernement d'interdire les manifestations et de faire pression contre l'exercice du droit de grève, la CGT refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés. La défense de la paix et de la démocratie est directement liée à la défense des droits collectifs des travailleurs, dont le Code du travail constitue le cœur. Le projet de loi du gouvernement de remise en cause du Code du travail n'est ni amendable, ni négociable. Il doit être purement et simplement retiré!

Lina Desanti

Secrétaire Générale de l'UD CGT 82



Comité Régional CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 224 • Avril 2016  
N° d'inscription à la CP 0216S05720  
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :  
Lionel Pastre

Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23

e-mail : cgt.crimp@orange.fr

site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :

Sandrine Bellin

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



# Etat d'urgence sociale en Ariège

« Il y a d'autres choix possibles »

Extraits de la prise de parole unitaire, le 20 février 2016 à Pamiers lors de la manifestation sur le mot d'ordre "Etat d'urgence sociale en Ariège"

« La construction de cette première journée d'action a débuté le 26 janvier dernier suite à une Assemblée Générale des syndicats CGT du département. Nous avons alors proposé à l'intersyndicale départementale de partir des attentes des salariés pour construire l'Ariège de demain ou nous pourrions "tous vivre et travailler partout en Ariège".

Il en est ressorti qu'il nous fallait échanger avec tous les salariés surtout celles et ceux qui pensent que les syndicats ne servent à rien, celles et ceux qui pensent que ce sont les syndicats combattifs qui ferment les entreprises. Il nous faudra également convaincre les salariés privés d'emploi qu'une mobilisation collective et massive serait plus efficace qu'un repli sur soi, qu'une résignation souvent compréhensible. La mobilisation de ce samedi matin n'est pas un hasard. Le choix du jour, du lieu sont une tentative d'élargissement pour une mobilisation plus importante. Nous ne gagnerons pas en contestant uniquement entre militants convaincus.

Cet état d'urgence sociale en Ariège illustré par les nombreux témoignages divers et variés de ce matin attestent qu'il nous faudra rendre beaucoup plus crédible l'existence d'autres alternatives

aux politiques austéritaires et antisociales menées depuis des années.

Il y a d'autres choix possibles que les propositions de l'extrême droite. Les conquêtes sociales ont été gagnées en périodes de disette économique par le rapport de forces des salariés construit sur notre conviction qu'un syndicalisme de lutte porte l'exigence d'une autre répartition des richesses créées. Aujourd'hui malgré 2150 milliards de richesses créées par les salariés et notre pays placé au cinquième rang des puissances certains continueraient à nous faire croire que le fatalisme et l'injustice sociale seraient les seules solutions.

Aujourd'hui nous portons la nécessité de défendre l'emploi industriel et les services publics en Ariège. Cet équilibre est indispensable au développement et au bien vivre en Ariège. Le projet des maisons de services au public défendu par ce gouvernement est une gageure, un emplâtre sur une jambe de bois. Une des raisons de l'échec de toutes ces politiques anti sociales est de s'attaquer systématiquement à la forme (l'austérité) et non au fond (celui de la redistribution des richesses). »

« Nous tenons à rappeler que la défense de l'emploi dans une entreprise n'est pas un domaine réservé à ses seuls salariés. Les habitants du pays d'Olmes ou du Couserans le vivent au quotidien depuis plusieurs décennies. La défense

de l'emploi c'est l'affaire de tout le monde car un emploi industriel supprimé et non remplacé c'est 4 emplois induits de perdus et des familles entières sans revenu livrés à la précarité.

Les salariés de ce département qui sont aussi des citoyens de ce département doivent faire entendre à la fois leur colère et leur exigence. Cette journée de mobilisation est une première étape.

Elle devra trouver un prolongement sous des formes innovantes qui resteront à déterminer.

Oui vivre et travailler partout en Ariège c'est possible.

Nous allons maintenant partir en manifestation et nous retrouver très bientôt encore plus nombreux.

Car la résignation c'est ringard, contester et proposer doit revenir à la mode. »

**Didier Mezin**

Secrétaire Général de l'UD CGT 09

# Meeting régional 22 mars 2016



« Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales ! »

Le 22 mars 2016 avait lieu un meeting régional (grande région avec la présence de camarades de l'Aude et du Secrétaire régional Languedoc-Roussillon, Patric Greze, et les camarades de la polyclinique de Gascogne (32), du Pont-de-Chaume (82), des Embats (32), du CHU Toulouse, de la mairie de Toulouse et de l'UL de Foix (09), à consonance nationale (avec la présence des Air France, Good Year, de Laura Pfeiffer (inspectrice du Travail) et du Secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez), internationale (avec la présence d'un camarade des Airbus Espagne) et unitaire (avec la FSU et Solidaires), à Toulouse. Le thème de la soirée était « *Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales !* »

1300 camarades ont répondu présents pour faire en sorte que le Hall 8 du Parc des Expositions de Toulouse devienne une « maison » CGT, rempli de drapeaux ou banderoles CGT.



9 bus ont été affrétés par les Unions départementales de Midi-Pyrénées. Les interventions se sont enchaînées entre 20h15 et 22h00, sans perdre de rythme, donnant la parole à tous les camarades ayant subi ou subissant de véritables attaques de la part de leurs directions, juste pour s'être battu pour défendre leurs emplois, leurs conditions de travail, leurs pouvoirs d'achat.

Mais nous ne sommes pas tombés dans la déprime, le défaitisme, ou encore la résignation, bien au contraire. Les camarades se sont exprimés pour expliquer leurs situations (diverses et variées) mais toujours avec discernement, dignité, espérance, optimisme.

Après plus de 120 ans d'histoire, la CGT est toujours présente pour lutter et être à l'offensive pour défendre tous les salariés, quels qu'ils soient, ou qu'ils vivent! Pour nous, les valeurs de solidarité ne sont pas qu'un affichage ou un vain mot! Et quand on touche aux cheveux d'un militant, c'est toute la CGT qui se lève et qui répond présent!

Toute la CGT se dresse pour dire NON! NON à ces attaques injustes et injustifiées contre les organisations syndicales, la nôtre en particulier! NON à toutes les discriminations quelles qu'elles soient! NON aux licenciements abusifs! NON aux menaces d'emprisonnement de nos

camarades! NON aux convocations dans les commissariats! NON aux interrogatoires! NON aux garde-à-voir! NON à ce que la CGT recule et ne puisse plus défendre les salariés dans les conditions requises et nécessaires pour mener à bien sa mission! Bref, NON, à la criminalisation de toute action syndicale!

La soirée a permis de rappeler que la CGT est bien, toujours, un syndicat de lutte... et un syndicat de propositions! Faisons connaître largement nos propositions pour un Code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle, ambitieux, audacieux, faisant en sorte que tout salarié aura un vrai parcours professionnel tout au long de sa vie! Nous avons l'ambition de gagner le Nouveau Statut du Travailleur Salarié et la Sécurité Sociale Professionnelle!

Philippe Martinez rappelait dans son intervention que « *la CGT demande toujours l'amnistie pour tous les syndicalistes injustement attaqués et condamnés* » et « *qu'il faudrait être partout dans la rue, dans les villages, dans les entreprises le 31 mars, et au-delà, pour gagner.* »

Un grand merci à tous pour la réussite de cette soirée. Et le mot de la fin est simple: « **ON NE LACHERA RIEN!!!** »

**Lionel Pastre**  
Secrétaire régional



# Cheminots

*A la SNCF, la mobilisation s'amplifie! Fruit de la loi du 04 août 2014 portant réforme du ferroviaire, les discussions doivent s'engager autour de la création d'une convention collective de la branche ferroviaire.*

L'aménagement du temps de travail doit reposer sur 3 textes: décret socle, Convention collective Nationale (ou accord de branche) et accord d'entreprise.

Le gouvernement a dévoilé son projet de décret mi-février puis sa version 2 le 10 mars, après la mobilisation de très haut niveau du 9 mars avec les cheminots en grève (60 % sur Midi-Pyrénées). Les quelques bougés du texte entre les deux versions ne changent pas la philosophie du texte. Le gouvernement, fidèle à ses principes, répond à nouveau aux attaques du patronat!

Il est bon de rappeler que la CGT avec les cheminots se sont fermement opposés à la réforme du ferroviaire du gouvernement soutenue par M. Pépy (président de la SNCF). Nous disions alors que celle-ci n'avait que pour vocation d'éclater (en 3 EPIC) l'entreprise historique afin de préparer l'arrivée de la concurrence, ne permettait pas de régler les dysfonctionnements et surtout ne réglait pas la question de la dette du ferroviaire (issue essentiellement du développement du TGV).

Aujourd'hui chacun peut mesurer que nous avons raison: La trajectoire de casse du service public s'accélère et les principales victimes sont bien les usagers et les cheminots.

D'un côté l'augmentation des tarifs, de l'autre le gel des salaires!

Le secrétaire d'état, s'appuie sur le rapport Duron pour annoncer la suppression de la quasi-totalité des trains de nuits. Et dans le même temps, profitant de la loi Macron les autocaristes développent leurs liaisons. Même la SNCF s'y met avec OUI bus! De nombreuses relations Intercité mais y compris TER sont menacées. Sans changement de cap, plusieurs milliers de kms de ligne sont à terme menacés. Quant au FRET, l'arrivée de la concurrence en 2006 a mené cette activité au bord du gouffre, avec un transfert massif du trafic du rail vers la route. Ces orientations sont catastrophiques pour l'aménagement du territoire, la réponse aux besoins de transport marchandises et voyageurs et bien sur l'environnement.

La politique de casse se traduit aussi par des suppressions massive d'emplois: près de 4500 emplois ont été supprimés en deux ans et plus de 26000 en 10 ans. Cela ne peut que se traduire par une dégradation du service et un affaiblissement de la sécurité. Les récents accidents graves, Bretigny, Denguin... sont là pour le confirmer.

Aujourd'hui, c'est donc aux conditions sociales des cheminots que l'UTP (branche du Medef du transport public et ferroviaire) veut s'attaquer. Comme pour l'ensemble des salariés de ce pays, d'après le patronat les cheminots coûteraient trop cher!!! Et bien évidemment le gouvernement présente un texte de décret socle suffisamment rétrograde pour ne pas contraindre le patronat à négocier le progrès.

Les cheminots se sont donc massivement mobilisés lors de la venue de Pépy le 12 février, puis par la grève le 9 mars. Ils le seront encore par la grève le 31 mars et certainement encore plus tard.

C'est bien sur leurs propres revendications: emploi, salaires, service public et bien évidemment pour peser sur le contenu du décret et de la CCN ferroviaire que les cheminots se mobilisent. Mais c'est bien évidemment en totale convergence avec la lutte interprofessionnelle qui est menée par la CGT accompagnée par plusieurs organisations syndicales et de jeunesse contre la loi (rétrograde) du travail et pour un autre partage des richesses dans ce pays. Pour nous, la régression sociale ne se négocie pas.

**Michel Ricci**

Secrétaire régional Cheminots CGT  
Midi-Pyrénées

# Tourisme Loisirs Culture



« persévérer dans la logique de mutualisation »

L'Assemblée Générale annuelle de Tourisme Loisirs Culture Midi-Pyrénées s'est tenue le mercredi 2 mars 2016 au CER Cheminots à Toulouse.

Alain Barbier secrétaire de l'ANCAV-TT, Bruno Valenti le directeur de TL Languedoc-Roussillon, Lionel Pastre le secrétaire régional de la CGT Midi-Pyrénées et 24 Comités d'Entreprise, associations ou syndicats adhérents participaient à cette Assemblée Générale.

### EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET D'ORIENTATION :

« Depuis plusieurs années maintenant, dans un contexte économique difficile et de régression sociale généralisée, les conséquences sur le secteur des loisirs sont dramatiques. La baisse du pouvoir d'achat conduit de plus en plus de salariés à ne plus partir en vacances.

Notre association de tourisme social est plus que jamais nécessaire pour faire vivre notre revendication de droit à la culture, aux loisirs et aux vacances pour tous.

Ainsi, il nous faut persévérer dans la logique de mutualisation pour que notre association puisse jouer pleinement son rôle, de participer à faire bénéficier le plus grand nombre de salariés et de familles à partir en vacances. »

« Depuis longtemps le CA a identifié que la prise de distance des organisations CGT fondatrices de TLC avec leur outil est problématique. A cela, se rajoute l'absence de projets solidaires concrets qui permettraient d'ouvrir des perspectives nouvelles pour l'association.

Conscient de cette situation le CA de TLC s'inscrivant dans les objectifs et les orientations de l'ANCAV-TT a décidé de

faire de ces questions des priorités. »

« Nous pensons que la CGT Midi-Pyrénées doit se réapproprier son outil de tourisme social pour travailler les objectifs revendicatifs confédéraux pour le droit à la culture, aux vacances et aux loisirs pour tous.

Nous pensons que c'est à cette condition que notre association pourra continuer à se développer et poursuivre sa mission. »

## Tourisme Loisirs Culture Midi-Pyrénées (réseau AncavTT)



www.tlcmp.fr  
Tél. 05 61 29 83 29

### TOURISME LOISIRS CULTURE Midi-Pyrénées c'est :

- Une association de Tourisme de proximité à votre écoute
- La mutualisation des activités pour un prix adapté
- Des vacances de qualité pour tous, au juste prix (Locations, villages vacances)
- Des vacances en famille et en groupe
- Des vacances adaptées à vos envies et vos besoins : une autre façon de voyager
- Un service billetterie à tarifs préférentiels
- Un tourisme à taille humaine, privilégiant les acteurs issus de l'économie sociale et solidaire locale
- Tarif collectif Locations, villages vacances
- réduction jusqu'à 40 % sur les forfaits ski dans les Pyrénées, les Alpes, le Jura...
- Cinéma, concerts, parcs de loisirs, musées en Midi-Pyrénées à tarifs réduits
- Une assurance sports et loisirs incluse dans l'adhésion



# Projet de loi travail

« On vaut mieux que ça ! »

*Un nouveau projet de loi, dit Loi El Khomri ou Loi Travail, est à l'ordre du jour du gouvernement. Il « vise à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs » (dixit le ministre du travail).*

Ce projet de Loi est la suite logique de ses petites sœurs: les lois Macron et Rebsamen, le rapport Combexelle, l'accord national interprofessionnel de la sécurisation de l'emploi, la réforme territoriale. C'est le point final d'un choix de la société que veut nous imposer le gouvernement, soutenu et conseillé par le MEDEF. Une société sans droit du travail, sans droit collectif, avec un nouveau concept d'accord majoritaire à 30 %, qui engendrera plus de flexibilité, de précarité, de détérioration des conditions de travail, etc, etc. Ce texte offre en effet une liberté totale au patronat et constituerait, s'il était adopté, un recul historique des droits pour les salariés.

On nous explique que pour créer des emplois, faire diminuer le nombre de chômeurs, il faut aider les entreprises à pouvoir licencier plus facilement. Déjà que le monde du travail est très compliqué aujourd'hui, quel avenir prépare-t-on à nos jeunes ?

« On vaut mieux que ça ! ». C'est par ces mots que la jeunesse de France s'est élevée contre ce projet de Loi. Ils l'ont clamé haut et fort dans la rue le 9 mars, le 17 mars, le 24 mars et le 31 mars (date à laquelle cet

article a été écrit). Ils y reviendront dans les jours et semaines qui arrivent. La CGT a pris ses responsabilités.

Dès le 9 mars, aux côtés des organisations de jeunesse (UNEF, UNL, FIDL) et d'autres organisations de salariés (FO, Solidaires, FSU), de grandes manifestations (plus de 40 000 manifestants sur l'ancienne région Midi-Pyrénées) ont contraint le gouvernement à un premier recul. Pour autant, les aménagements annoncés ne changent pas la philosophie de la loi qui reste « travailler plus, être payé moins et pouvoir être viré plus facilement ». La loi ne serait plus la même pour tous les salariés mais il y aurait autant de codes du travail qu'il existe d'entreprise, c'est qui est complètement irrationnel. Comme le dit souvent

Philippe Martinez, Secrétaire général de la CGT, « il n'y a qu'un code de la route, où que l'on se trouve en France ! Comment imaginer qu'il ne puisse en être de même pour le code du travail ? »

Les 17 et 24 mars, la CGT était encore présente aux côtés des jeunes. Tous ont fait montre de leur détermination à obtenir le retrait pur et simple de ce projet de Loi.

Les organisations (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) ont appelé à se mobiliser par la grève et à participer massivement aux manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. Cette journée a été un véritable succès: 1 200 000 au niveau national, 140 000 au niveau de Midi-Pyrénées.



# Projet de loi travail

« une menace pour les droits des salariés »

Conscients que cela risquait de ne pas suffire, les organisations ont acté, dès le 29 mars, la nécessité de poursuivre la mobilisation, les 5 et 9 avril.

Avant de regarder en détails quelles mesures nocives sont prévues dans ce projet de Loi, il est intéressant de rappeler que 7 français sur 10 considèrent que le projet de réforme du code du travail constitue une menace pour les droits des salariés. Ils ont raison !

## 1. L'INVERSION DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES

**Aujourd'hui:** c'est le principe du plus favorable qui prévaut pour l'essentiel avec ce que l'on appelle la hiérarchie des normes: la loi prime sur l'accord de branche qui prime

sur l'accord d'entreprise, sauf si l'accord de branche ou d'entreprise sont plus favorables. Ce principe a cependant été entaillé par la loi Fillon de 2008 sur le temps de travail mais prévaut toujours sur l'essentiel des sujets.

**Si la loi passe:** C'est l'accord d'entreprise qui s'applique prioritairement, il fixe les normes de manière autonome sans se soucier de ce que prévoient l'accord de branche ou la loi. L'accord de branche n'a plus de moyen de s'imposer sur l'accord d'entreprise. Chaque entreprise a donc ses propres règles ce qui complique le contrôle de l'inspecteur du travail et du juge.

**Nos propositions:** Le principe de la hiérarchie des normes doit être réaffirmé et ne souffrir d'aucune entorse, faisant de la loi le socle minimum qui ne peut être qu'amélioré

et selon un ordre d'amélioration croissant, par les accords nationaux interprofessionnels, les conventions collectives nationales, les accords de branche, les accords d'entreprise.

## 2. LA DURÉE MAXIMALE DE TRAVAIL DÉPASSÉE PLUS FACILEMENT

**Aujourd'hui:** La durée légale du travail est de 35 heures. Cependant, il existe de nombreuses possibilités offertes aux employeurs pour dépasser cette durée, la durée hebdomadaire maximale étant de 60 heures. Il est possible d'augmenter à 60 heures la durée hebdomadaire du travail, en cas de circonstances exceptionnelles entraînant un surcroît temporaire de travail. Cette dérogation n'est possible que sur autorisation de la Direccte, après rapport de l'inspecteur du travail et avis du CE, à défaut des DP. La Direccte détermine la durée de la dérogation « pouvoir maîtriser son temps de travail »

**Si la loi passe:** La dérogation est facilitée, l'inspecteur du travail et les représentants du personnel sont exclus du processus de mise en place. Sa durée n'est plus contrôlée par l'autorité administrative et n'est donc plus limitée dans le temps.

**Nos propositions:** La mise en place d'une durée légale du travail de 32 heures pour l'ensemble des salariés, quels que soient l'entreprise, le contrat de travail. Cela doit se faire sans intensification du travail,





## « pouvoir maîtriser son temps de travail »

ce qui suppose des embauches, une nouvelle organisation du travail, sans baisse des rémunérations, et pas au détriment du financement de la protection sociale.

### 3. LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

**Aujourd'hui:** Les motifs économiques sont définis par la loi, et les juges ont la possibilité de vérifier que les entreprises ont de réelles difficultés économiques. Il y a 4 motifs possibles pour un licenciement économique: existence de difficultés économiques, mutations technologiques, cessation totale d'activité et réorganisation nécessaire à la sauvegarde de la

compétitivité.

**Si la loi passe:** Les juges n'ont plus la possibilité d'apprécier la réalité des difficultés économiques invoquées par l'entreprise! Celles-ci peuvent licencier encore plus facilement pour motif économique même si elles réalisent des bénéfices.

**Nos propositions:** Il faut strictement limiter la définition légale du licenciement économique aux difficultés économiques graves, mettant en cause la survie de l'entreprise. La CGT propose de créer un droit effectif de contestation individuelle et collective de toute procédure de licenciement (qu'il soit individuel ou collectif). Ce recours doit suspendre la procédure de licenciement.

### 4. LES DÉLAIS DE PRÉVENANCE

**Aujourd'hui:** Pour certains sujets (astreintes, temps partiel ou modulation du temps de travail), l'employeur est tenu de respecter un délai de prévenance entre le moment où il vous informe du fait que vous allez devoir travailler et la période de travail.

**Si la loi passe:** L'ensemble de ces délais de prévenance est revu à la baisse. Comment prévoir des rendez-vous ou des sorties si votre employeur peut vous prévenir à la dernière minute de

votre emploi du temps?

**Nos propositions:** Le salarié(e) doit pouvoir maîtriser son temps de travail et préserver sa vie personnelle et familiale.

### 5. INCERTITUDE SUR LES DATES DE CONGÉS PAYÉS

**Aujourd'hui:** Votre employeur peut modifier vos dates de congés mais il doit, sauf circonstances exceptionnelles, respecter un délai d'un mois avant votre départ en vacances pour le faire.

**Si la loi passe:** Votre employeur peut toujours modifier vos dates de congés et le délai dont il dispose pour le faire avant le départ est fixé par accord collectif. Ce délai peut donc être d'un mois comme de 3 jours. Il va falloir investir dans les assurances annulation...

**Nos propositions:** Les salariés doivent avoir le choix des périodes et durées de leurs congés annuels.

### 6. RÉFÉRENDUM

**Aujourd'hui:** Un accord d'entreprise est valable s'il est signé par les délégués syndicaux représentant 30 % des suffrages, et s'il ne fait pas l'objet d'une opposition des syndicats majoritaires non signataires.

**Si la loi passe:** Les délégués syndicaux pourront être contournés! Si l'accord ne recueille pas le pourcentage de signatures syndicales suffisant pour être validé, l'employeur peut mettre en place un référendum pour le faire approuver



# Projet de loi travail



## « La CGT a un projet »

directement par les salariés. Très bel outil pour le chantage à l'emploi...

**Nos propositions:** Droit d'informer et de débattre avec les salariés des négociations en cours. Pour cela, il faut obtenir des heures d'information syndicale mais aussi un accès automatique et sécurisé à intranet. Les accords collectifs non signés par ses organisations syndicales devraient être qualifiés d'atypiques (ne comportant d'obligations que pour l'employeur).

### 7. FRACTIONNEMENT DU REPOS

**Aujourd'hui:** Tous les jours, vous devez être en repos pendant 11 heures

consécutives et disposer de votre temps librement. Il s'agit d'une question de santé et d'émancipation.

**Si la loi passe:** Une concertation est ouverte pour les salariés au forfait qui télétravaillent afin de leur imposer le fractionnement de leur temps de repos. Vos 11 heures de repos ne sont plus forcément consécutives, une heure par ci, une heure par là. Vive la micro-sieste!

**Nos propositions:** La mise en place d'une durée légale du travail de 32 heures pour l'ensemble des salariés, quels que soient l'entreprise, le contrat de travail, sans discrimination envers les salariés à temps partiel ou nouveaux embauchés. Cela doit

se faire sans intensification du travail, ce qui suppose des embauches, une nouvelle organisation du travail à construire avec tous les intéressés et des investissements, et cela doit se faire sans baisse des rémunérations, et pas au détriment du financement de la protection sociale.

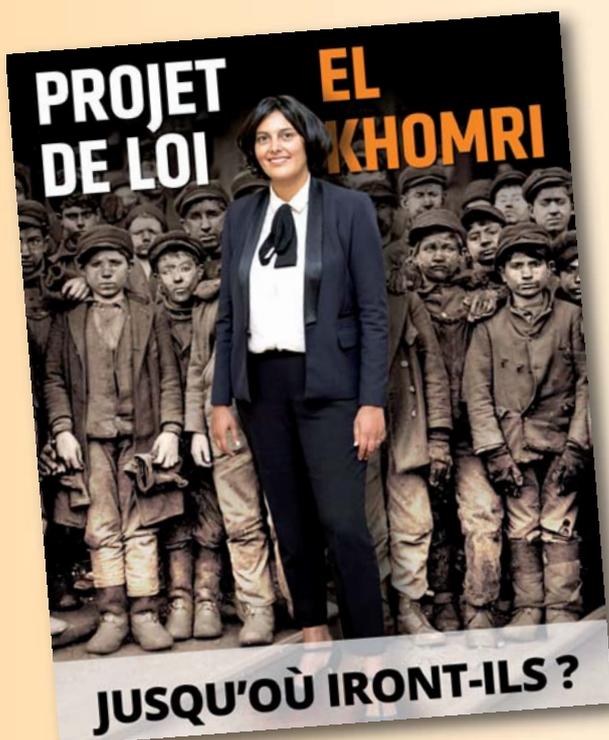
Il y a encore beaucoup d'autres mesures d'une nocivité sans précédent envers le monde du travail dans ce projet de loi, comme sur la modulation du temps de travail, sur les accords de maintien dans l'emploi, sur la pleine appréciation des juges sur des indemnités de licenciement, etc.

**Vous pourrez les retrouver sur:** <http://www.decryptageloittravail.cgt.fr>. Pour toutes ces raisons, ce texte doit être retiré.

### LA CGT A UN PROJET:

Le code du travail du XXI<sup>e</sup> siècle pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui. La réduction du temps de travail, le nouveau statut du travail salarié, la constitutionnalisation de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, des droits nouveaux pour les salariés et les instances représentatives des personnels en sont le socle.

**Faisons-nous entendre dans les entreprises et dans la rue, afin de gagner ces nouveaux droits!**





# Actualité de l'activité CGT

Suite à la fusion des régions LRMP le 1er janvier 2016, les CESER ont fusionné en un seul CESER provisoire par addition des CESER LR et MP.

Le mercredi 27 janvier, s'est tenu la plénière de mise en place à Toulouse.

### INTERVENTION DU PRÉFET DE RÉGION PASCAL MAILHOS:

Il insiste sur l'attractivité de la région, qui passera d'ici 10 ans à + de 6 millions d'habitants,

Ce développement de population doit s'appuyer sur une stratégie de développement économique, car la nouvelle région devient celle avec le plus grand taux de chômage.

La région a des atouts: 1er employeur dans l'agriculture, 2e lieu de tourisme après l'île de France...

Cela passe par un développement équilibré des territoires.

### ELECTION DE LA PRÉSIDENTIE DU CESER POUR LA PÉRIODE TRANSITOIRE:

Présentation des candidatures:

J.-L. CHAUZY et Ph. DOMI

J.-L. CHAUZY: le CESER est une fabrique de citoyens et d'artisans de la République. Il doit rester indépendant, autonome: ces valeurs ne

sont pas négociables.

Ph DOMI: ancien directeur du CHU de Montpellier. Le CESER doit pouvoir élaborer des avis constructifs et consensuels pour rester crédible. L'histoire du CESER ne doit pas être monolithique.

### **Résultat de l'élection:**

211 votants: 27 votes blancs ou nuls, soit 184 exprimés

JLC: 128 voix, PHD: 56 voix

Jean-Louis CHAUZY est élu comme président du CESER jusqu'au 31 décembre 2017.

### POSITION DU GROUPE CGT CESER:

Suite à la réunion du 19 janvier, le groupe CGT CESER s'est positionné pour un vote favorable à J.-L. CHAUZY, notamment car Ph. DOMI est défavorable à la CGT et que les CR LR et MP ne souhaitaient pas l'abstention.

Cependant le groupe CGT CESER a souhaité demander l'avis des 2 CR: Le CR LR a suivi la position du groupe CGT CESER. Le CR MP s'est positionné largement pour l'abstention et certaines UD pour un vote contre J.-L. CHAUZY.

Avant la plénière, le groupe CGT CESER s'est concerté et a décidé:

- Une position commune des 24 membres CESER CGT,
- De donner comme consigne de vote: abstention.

- De se donner les moyens pour le prochain CESER définitif en 2018 de présenter une candidature à la présidence.

### **Intervention de Carole DELGA, présidente de la région LRMP:**

Elle réaffirme la nécessité du CESER comme assemblée consultative pour défricher des nouvelles voies, en étant libre des contraintes de gestion.

La nouvelle région est déjà en action:

- Grippe aviaire: aide de 130 millions pour la filière du GSO,
  - LGV: tracé Montpellier-Perpignan, et Bordeaux-Toulouse,
  - Elargissement autoroute Toulouse-Narbonne,
  - Etats généraux du rail,
  - Valorisation du canal du Midi,
  - Accès au Numérique dans tous les territoires,
  - Création de maison de la région dans chaque département,
- Une consultation aura lieu sur le nom de la nouvelle région: « notre force, ce sera notre union ».

A la suite de la plénière, les 12 commissions et 2 sections se sont mises en places, suivi par la mise en place de la conférence des vice-présidents et du bureau.

Ce dernier s'est tenu le lundi 14 mars, à l'hôtel de région Montpellier.

# Actualité de l'activité CGT



### SAISINE SUR LES CRITÈRES DE DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE RÉGION:

Elle doit être fixée par le conseil d'état avant le 1er octobre 2016, en même temps que le chef-lieu définitif, sous avis du conseil régional qui doit intervenir avant le 1er juillet 2016.

Le CESER a été saisi. La section prospective a proposé une contribution soumise au vote du bureau :

Critère géographique, historique, identité culturelle, sentiment d'appartenance, notoriété (notamment aéronautique, tourisme et viticole), lisibilité et représentativité.

La CGT a fait part de sa position conforme au vote sur le chef-lieu provisoire de la nouvelle région: pas de participation au vote (rejoint par la FSU)

### SAISINE « PROSPECTIVE 2030 »:

Bruno Lafage, président de la com 11, chargé de faire la synthèse, a présenté l'articulation du document:

- Partie I: intro du président du CESER
- Partie II: diagnostic: en cours de finalisation
- Partie III: synthèse des fiches: à finaliser par chaque commission avant le 15 avril, souhait de 2 à 3 pages maxi sous forme littéraire.
- Partie IV: scénario issue de la com prospective

Le document doit être présenté à la plénière du 24 mai.

### **Intervention de Carole DELGA:**

Présentation du plan Marshall sur le BTP:

- Budget de 800 millions d'€ pour relancer l'emploi dans la région par la commande publique,
- Mise en place de l'éco-chèque pour les particuliers,
- Rénovation énergétique et réseau numérique,
- Décomposition en petits lots pour favoriser les PME et TPE,
- Préparation d'une conférence à l'automne sur la stratégie pour la croissance et l'emploi en région,
- Clause d'insertion sur les contrats des salariés dans les marchés publics,

La CGT a interpellé Carole DELGA sur le transport ferroviaire et sur la demande de rencontre avec la CGT: RDV est pris dans la 1re quinzaine d'avril.

### SUR LE CHOIX DU NOM DE LA RÉGION LRMP:

A la différence de Xavier Bertrand (Les Hauts de France), la présidente de la région LRMP souhaite prendre le temps de la concertation.

- 1<sup>re</sup> étape: institutionnel, dont le CESER.
- 2<sup>e</sup> étape: proposition d'une dizaine de nom par un comité de sage
- 3<sup>e</sup> étape: short list soumise à la consultation des citoyens

**Xavier PETRACHI**

Pour le groupe CGT CESER MP

### **Mandats CGT par commission**

1- Aménagement territoire	
J.-F. AGRAIN	J. LAVAIL
N. NAVARRO	M. COLOM
2- Politique environnementale et énergétique	
A. FOURNES	J. DAVID
R. AMOUROUX	D. DIXMIER
3- Agriculture forêt	
L. ARBERET	P. QUEULIN
R. AMOUROUX	J. DAVID
4- Activités économiques	
X. PETRACHI	P. QUEULIN
D. DIXMIER	L. PASTRE
5- Innovation valorisation recherche	
L. ARBERET	C. PRUNEDA
P. GREZE	L. PASTRE
6- Enseignement supérieur recherche	
Y. LEQUENTREC	J. MAREK
M. COLOM	N. NAVARRO
7- Education emploi formation	
M. GARCIA	Y. LEQUENTREC
A. ALPHON-LAYRE	E. ROBUSTELLI
8- Méditerranée	
A. FOURNES	X. PETRACHI
A. ALPHON-LAYRE	E. ROBUSTELLI
9- Culture jeunesse citoyenneté	
A. GIACOMEL	C. PRUNEDA
F. THEROND	S. MINERVA
10- Santé sport cohésion sociale	
M. GARCIA	J. MAREK
F. THEROND	S. MINERVA
11- Finances politiques contractuelles	
J. LAVAIL	A. GIACOMEL
M. FLEURY	G. COURSIN
12- Suivi et évaluation des politiques	
J.-F. AGRAIN	G. CORSIN
M. FLEURY	P. GREZE
S1- Section prospective	
A. GIACOMEL	M. FLEURY
S2- Section enjeux de société	
S. MINERVA	



# Licencié parce qu'handicapé

« ils les jettent comme des kleenex »

*La solidarité s'organise chez Ratier: lundi 8 février, à l'appel de la CGT, près d'une centaine de personnes s'est rassemblée devant l'entrée de l'usine Ratier Figeac pour protester contre le licenciement de Stéphane Bueno atteint d'une sclérose en plaque.*

La course à la compétitivité n'a plus de limites. Les êtres humains sont aussi soumis, en tant qu'individu au rendement maximal. Ce n'est certes pas nouveau, mais la société Ratier Figeac l'assume pleinement. Le 5 janvier dernier, la direction du site lotois a licencié Stéphane Bueno, après 25 ans d'ancienneté.

Atteint depuis 15 ans d'une sclérose en plaque, il ne travaillait plus que 14 heures par semaine sur un poste adapté. La direction s'appuie sur l'avis du médecin du travail et confirmé par l'inspection du travail. Mais le syndicat CGT conteste ce choix. La direction n'a, en effet, pas respecté la procédure et son devoir de reclassement au sein de l'entreprise.

Le syndicat CGT était déjà intervenu, dans le passé, pour proposer des solutions afin d'adapter les postes aux salariés en situation de handicap. Pour la CGT, il s'agit bien d'une question de volonté. En effet, la direction n'en est pas à son premier forfait. Ces deux dernières années, deux salariés en situation de handicap ont été licenciés: un directeur

technique, victime d'un accident vasculaire cérébral et un salarié du bureau d'étude, handicapé suite à un accident de travail. Ces deux ex-salariés ont saisi les prud'hommes, l'un pour licenciement discriminatoire pour raison de santé et le deuxième pour non-respect de la procédure de reclassement.

Il n'y aurait donc pas de place pour les salariés handicapés au sein de Ratier? Pourtant, le patronat de la métallurgie le répète « *le handicap est une priorité dans notre branche* ». Le patronat s'engage nationalement, dans les négociations à créer les conditions pour accueillir et maintenir les salariés en situation de handicap avec des aménagements de postes, du temps de travail et des amplitudes horaires. Mais sur le terrain, ils les jettent comme des kleenex. Nous allons demander des comptes à l'UIMM » a insisté Frédéric Sanchez, secrétaire général de la fédération CGT métallurgie présent, lundi 8 février lors du rassemblement de soutien à Stéphane.

L'entreprise Ratier a les moyens de faire des efforts et de montrer l'exemple. En avril dernier, le président de la République a fait la promotion du site de Figeac pour annoncer de nouvelles mesures en faveur de la modernisation des entreprises (Usine du futur). « *On est à la pointe de la technologie, et on n'est pas capable*

*d'aménager un poste de travail? » s'insurge Jérôme Delmas, délégué CGT chez Ratier. « Avec des bénéfices nets annuels supérieurs à 20 M€, que représentent 14 heures de travail sur les plus de 40 000 heures hebdomadaire? » s'interroge-il.*

Les questions humaines et de solidarité sont donc au cœur de ce choix. Dès que vous n'êtes plus rentable, pas assez « compétitif », le patronat se débarrasse de ce qui entrave leurs profits. Il laisse à la collectivité le soin de se charger de ceux dont ils ne veulent plus. La situation de Stéphane soulève donc la question de la place que l'on réserve aux personnes les plus fragiles dans le monde du travail et plus largement dans la société.

Or, dans le cas de Stéphane, mais ce n'est pas le seul, son travail reste un lien social important dans le combat contre sa maladie, « *ça prouve qu'on peut continuer* » témoigne-t-il avec émotion et dignité.

# Elections TPE 2016

### « une campagne TPE avec une caravane régionale »

*Les Comités régionaux CGT Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont constitué 2 groupes de travail de camarades dits référents, originaires de chaque département, afin de faire un maillage complet du salariat des très petites entreprises.*

Ils se sont rencontrés à 2 reprises, et ont participé à une formation commune, les 22 et 23 février dernier, réalisée sous l'égide de l'IRT de Toulouse. Leur objectif majeur est de constituer une liste commune de 10 candidats, en respectant la parité, l'origine territoriale et surtout l'origine professionnelle. Cette liste doit être déposée au plus tard le 10 mai 2016. Les camarades proposeront une liste définitive le 8 avril prochain. Les professions ciblées sont construction, boulangerie, assurances, librairie, aide à domicile, travail social, garage, assistance maternelle, etc. Les élections auront lieu du 28 novembre au 17 décembre 2016 (entre les votes électroniques et les votes par correspondances). Le dépouillement national et la publication des résultats auront lieu entre les 19 et 22 décembre 2016. Parallèlement, les camarades ont construit une campagne TPE

avec une caravane régionale, comme en 2012. Cette caravane visitera 43 villes, sur une période allant du 14 septembre au 24 novembre, pour Midi-Pyrénées. Les camarades du Languedoc-Roussillon ont à peu près les mêmes échéances.

Il est également prévu que, le 8 novembre, une initiative coordonnée sur les 13 départements et sur les 85 unions locales ait lieu, avec conférence de presse et distribution massive de tracts.

Un soin particulier à la communication va être apporté: spots dans les

radios locales, publicité dans la presse régionale, site internet... Tout sera mis en œuvre pour une couverture maximale des supports mis à notre disposition.

Nous comptons sur l'ensemble des camarades de la région pour faire en sorte que nous remportions haut la main ces élections. N'oublions pas que ces résultats seront pris en compte pour le calcul de la représentativité des syndicats dans les branches et au niveau interprofessionnel.

Ils nous permettront, n'en doutons pas, de rester la première organisation syndicale de salariés.



## Prochaines sessions de formations CGT à l'IRT

### LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2 jours – mardi 17 et mercredi 18 mai 2016

S'emparer syndicalement de la formation professionnelle est un enjeu fort pour sécuriser l'emploi des salarié-es, améliorer la qualité de vie au travail et leur ouvrir des perspectives de promotion. La réforme de la formation professionnelle inscrite dans la loi du 5 mars 2014 a changé le paysage et le fonctionnement de la formation professionnelle, dans les entreprises et dans les instances interprofessionnelles décisionnaires ou consultatives. Cette formation présente la réforme et les changements qu'elle apporte dans les procédures et les dispositifs pour permettre aux militant-es d'exercer efficacement leur mandat en lien avec les situations spécifiques des entreprises.

*Public concerné : Responsables syndicaux/cales des professions et interprofessionnels ; Conseiller-es économiques, sociaux et environnementaux ; Représentant-es des instances paritaires et administrateurs-trices OPCA, mandatés dans les instances interprofessionnelles : IPR, CREFOP, COPAREF, FONGECIF, CARIF - OREF..., élu-es siégeant en CE.*

### L'ACTION SYNDICALE FACE AUX LOIS REBSAMEN ET MACRON

2 jours – lundi 27 et mardi 28 juin 2016

Cette formation vise à décrypter les lois Rebsamen et Macron pour élaborer une démarche syndicale efficace. La loi Rebsamen relative au dialogue social et à l'emploi revient sur un nombre important d'avancées des lois Auroux du début des années 80. Suivant les logiques des gouvernements de droite précédents, elle place au centre la négociation d'entreprise rognant un peu plus le principe de faveur et la notion d'ordre public garantie par la loi. Elle réduit les droits d'intervention des travailleurs/lleuses et fusionne les IRP. La loi Macron engage, quant à elle, un processus de déréglementation qui frappe l'inspection du travail, la médecine du travail, la justice du travail, le droit pénal du travail ainsi que les institutions représentatives du personnel.

*Public concerné : Responsables syndicaux/cales des professions et interprofessionnels.*

### CRISE DU CAPITALISME

2 jours – mercredi 1er et jeudi 2 juin

Analyse des causes systémiques de la crise actuelle du capitalisme, notamment les modalités de fonctionnement des marchés financiers. Les conséquences de la crise : Présentation de l'étude sur le coût du capital. Cette formation vise à montrer que des alternatives existent d'ores et déjà. Les luttes syndicales qui ont institué la sécurité sociale, le statut de la fonction publique, etc. indiquent qu'un dépassement du capitalisme est possible et que l'on peut libérer le travail de son emprise.

*Public concerné : Responsables syndicaux/cales des professions et interprofessionnels ; Membres du Comité Régional ; Conseiller-es économiques, sociaux et environnementaux.*

